



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

**Réalisation du garage public souterrain et du jardin public piétons
de l'îlot St-Vaize - Convention de mandat avec la S.A. H.L.M. -
Lancement de la consultation pour la désignation de la maîtrise
d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99318

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Direction Générale

**Réalisation du garage public souterrain et du jardin public
piétons de l'îlot St-Vaize - Convention de mandat avec la S.A. H.
L.M. - Lancement de la consultation pour la désignation de la
maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot St-Vaize qui sera réalisé par la SA H.L.M. et comprendra une cinquantaine de logements sociaux à financement PLA, la Ville souhaite utiliser l'emprise en coeur d'Ilot qu'elle possède, afin d'y réaliser un garage public de l'ordre d'une cinquantaine de places. Cela permettra à terme de donner satisfaction aux habitants du quartier et de libérer les rues adjacentes de stationnements parfois gênants et mettant en cause la sécurité des piétons en raison de l'étroitesse des voies. Cette opération doit précéder la construction des logements et la réalisation d'un jardin public planté en gradin sur le garage souterrain créé en coeur d'Ilot.

Le garage proposé aura son entrée rue Jean Migault (au niveau de l'immeuble portant le n° 17) et sa sortie dans la bande de circulation des immeubles réhabilités de la rue St-André (à hauteur des numéros 12 ou 14).

Quant au parc paysager, il sera composé à terme d'un grand espace vert central dominé par la silhouette de l'église St-André. Une sente piétonne gradinée située sur le terre-plein latéral, en limite de l'emprise du garage sera bordée d'espaces plantés ponctuellement d'arbres de haute tige. Il sera conçu comme le parc d'une "maison bourgeoise" dont les grilles ouvertes permettront les accès au public. Ceux-ci seront situés au bas de la rue St-André (anciennement accès du Foyer des Jeunes Travailleurs) et rue Jean Migault (actuellement immeuble n° 17).

Afin de pouvoir coordonner la réalisation de ce garage et jardin publics, avec l'opération de réhabilitation du bâti ancien en logements sociaux, il est proposé de confier leur exécution à la SA H.L.M. par une convention de mandat.

De plus, pour que ces travaux puissent débiter rapidement, il est dès à présent nécessaire de confier une mission de maîtrise d'oeuvre pour cette opération et d'en lancer la consultation telles que le prévoient les procédures de la loi MOP.

Le montant de cette mission de maîtrise d'oeuvre étant estimé entre 450.000,00 F T.T.C. et 1.300.000,00 F H.T.. prévu par les textes, la procédure dite intermédiaire s'applique dans ce cas.

Elle implique la nomination d'une commission composée d'élus, de maîtres d'oeuvre, qui examinera les propositions à partir de critères tels que les références, les moyens et les compétences. Le Conseil Municipal devra désigner le maître d'oeuvre compétent après avis de cette commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat entre la Ville de Niort et la SA H.L.M
- approuver le règlement de la consultation.
- autoriser la S.A H.L.M. à lancer la consultation pour la désignation du maître d'oeuvre
- approuver la liste des membres de la Commission, à savoir :

* M. le Maire, Président, ou son représentant M. Gilles FRAPPIER

* les 5 délégués, membres de la Commission d'Appel d'Offres des Marchés Publics (M. GAUDUCHON, M. SAMOYAU, M. GENDREAU, M. PILLET, M. VITELLINI) ou leurs suppléants (M. DELAGARDE, M. LEON, M. ALAZARD, M. STEVENET, M. GUERET).

* 1/3 des maîtres d'oeuvre compétents (à désigner)

* des personnalités compétentes en la matière (à désigner)

D'autre part, assistent avec voie consultative :

* M. le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant.

* M. le Trésorier Principal Municipal ou son représentant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)